

Fiches pratiques

Que trouve t-on dans ?

Un acte de naissance

Le nouveau né :

- Date de rédaction de l'acte
- Nom et prénom(s)
- Date et heure de naissance
- Lieu de naissance

Les parents :

- Nom et prénom(s)
- Âge, date et lieu de naissance
- Profession
- Etat matrimonial (mariés ou non)
- Lieu de résidence

Les déclarants ou les témoins :

- Nom et prénom(s)
- Lien de parenté éventuel mais ceci est facultatif
- Lieu de résidence

Mentions marginales principales :

- Acte de reconnaissance (depuis 1804)
- Acte de légitimation (depuis 1804)
- Rectification d'état civil (depuis 1804)
- Mariage (depuis 1897)
- Divorce (depuis 1886)
- Décès (depuis 1945)
- Inscription au répertoire civil : changement de régime matrimonial, tutelle, curatelle (depuis 1958)
- PACS (depuis 2007)